

Le 1^{er} juillet 2021,



Objet : affectation des TRS

Mme la DASEN,

Nous venons vers vous suite aux résultats de la phase d'affectation des enseignant(e)s TRS.

Beaucoup de collègues se retrouvent dans l'incompréhension, voyant parfois, par exemple, leurs postes maintenus à l'identique mais octroyés à une autre personne. Ils s'interrogent sur la prise en compte effective des informations données sur les fiches de vœux.

Le fonctionnement actuel de cette phase d'affectation laisse la place à beaucoup de questionnements voire des suspicions hasardeuses sur les critères d'attribution des postes. De cette situation ambiguë naît du ressentiment chez plusieurs enseignants.

Il semble nécessaire de clarifier le fonctionnement de ce « mini mouvement ». Les collègues sont en droit de connaître l'organisation du système d'affectation et les critères retenus pour attribuer ces postes.

Les contraintes sont certainement nombreuses et nous ne doutons pas du soin apporté par les services à chaque demande, lettre, appel, liste de vœux des collègues.

Pour autant, nous faisons le constat extérieur d'une certaine confusion.

Nous renouvelons la proposition de nous joindre à un groupe de travail pour réfléchir à une communication différente des résultats et/ou à un autre fonctionnement l'an prochain. Nous pourrions amener des exemples d'autres modalités d'affectation des TRS, mises en œuvre ailleurs.

En vous remerciant de l'attention que vous pourrez porter à nos propositions, nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice d'académie, à notre attachement au service public d'éducation.

Sophie Héran & Sébastien Ségur,

Co-secrétaires départementaux SE-UNSA 12.